

23ème Session Ordinaire
du Conseil des Ministres
MOGADISCIO, 6-11 Juin 1974

FREMIER RAPPORT DU COMITE DE COORDINATION
SUR LA MISE EN OEUVRE
DU RESEAU FANAFRICAIN DE TELECOMMUNICATION

PREMIER RAPPORT DU COMITE DE COORDINATION

SUR LA MISE EN OEUVRE

DU RESEAU PANAFRICAIN DE TELECOMMUNICATION

Conformément à la Résolution CM/Res. 309(XXI) du Conseil des Ministres adoptée par le 10ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA (Addis Abéba, Mai 1973), le Comité de Coordination a l'honneur de soumettre le rapport suivant :

A la suite d'une recommandation d'une commission de l'OUA en 1964, une réunion conjointe de la CEA et de l'OUA a discuté en 1966 la possibilité de réaliser un réseau panafricain de télécommunication. Lors d'une réunion tenue début 1968 à Addis Abéba, le Secrétaire Général de l'UIT ainsi que le Secrétaire Exécutif de la CEA décidèrent alors de soumettre au PNUD une requête pour le financement des études de pré-investissement relatives à ce réseau panafricain. Ces études ont été suivies avec intérêt par la BAD, la CEA et l'OUA. Elles ont été achevées en 1972.

En collaboration avec l'OUA, la CEA et la BAD, l'UIT a, par la suite, organisé en Octobre 1972 à Addis Abéba, une réunion technique des représentants des administrations des télécommunications des pays intéressés pour discuter les résultats de l'étude. Cette réunion a été suivie d'une autre réunion à caractère financier à laquelle participaient également les représentants des organismes bilatéraux et multilatéraux de financement. Sur l'initiative de certains participants, les recommandations suivantes avaient été formulées :

- le projet doit être considéré comme un tout et réalisé en tant que tel ;
- il est souhaitable de créer, sous l'égide de la BAD, un fonds spécial pour le financement du réseau ;
- il est nécessaire d'assurer une coordination aussi bien technique que financière entre toutes les parties intéressées ;
- la coordination financière est confiée à la BAD qui devra créer sous son égide un fonds spécial pour le financement du réseau tandis que la coordination technique continuera d'être assurée par l'UIT, en collaboration avec l'OUA et la CEA.

Lors de la dernière Conférence Ministérielle pour le Commerce, le Développement et les problèmes monétaires qui s'est tenue à Abidjan en Mai 1973, les délégués africains ont confirmé leur désir de voir les quatre organismes jouer ce rôle.

Par la suite, une réunion consultative des organismes internationaux intéressés ainsi que des institutions bilatérales et multilatérales de financement a été convoquée au siège de l'UIT à Genève les 21 et 22 Mai 1973. Les échanges de vues ont confirmé à l'unanimité la nécessité de considérer le projet comme un tout ainsi que les principes suivants :

- le programme intégral devra être financé et réalisé dans le délai fixé de quatre ans ;
- la coordination centrée autour de la BAD est nécessaire.

Cette réunion a également permis de dégager les démarches concrètes pour la réalisation du projet. Notamment, plusieurs consultations ont été prévues entre la BAD, l'OUA, la CEA et l'UIT, pour préparer une grande réunion groupant diverses sources de financement.

Enfin à l'occasion de la dernière réunion au sommet, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, ont adopté une résolution confiant à un comité consultatif et de coordination comprenant la BAD, l'OUA, la CEA et l'UIT, le soin de prendre les dispositions nécessaires pour la réalisation du réseau panafricain de télécommunication.

Lors de la réunion de Juillet du comité de coordination ainsi que celle qui l'a suivie en Septembre, il a été reconnu que la préparation des cahiers des charges est en bonne voie. On espère que toutes les spécifications et autres documents techniques seront disponibles au plus tard à la fin du mois de Février 1974.

La Comité de coordination s'est réuni à Abidjan du 5 au 7 Septembre 1973 pour mettre au point les préparatifs de la deuxième réunion consultative des organismes internationaux intéressés ainsi que des institutions bilatérales et multilatérales de financement. Le Comité a fixé la date et le lieu, a arrêté l'ordre du jour ainsi que les modalités pratiques de son organisation. Il a, en particulier, élaboré le projet d'accord constitutif du Fonds pour le financement du réseau panafricain de télécommunication. Un des soucis majeurs du Comité a été de s'assurer que le cadre juridique de ce Fonds soit assez souple pour permettre des participations de toutes origines et de natures diverses telles que donations, prêts et contributions en nature. Il a cependant maintenu l'impératif fondamental d'une coordination dans l'exécution du projet par toutes les sources d'assistance technique et financière. Le Comité a fait de sorte que les pays participant à la réalisation du projet soient effectivement associés à la gestion du Fonds. Cette deuxième réunion a eu lieu à Genève (Suisse) les 19 et 20 Novembre 1973.

L'importance accordée à la réunion tient à l'intérêt capital que revêt à ses yeux, à ceux des pays africains, la réalisation du projet panafricain de télécommunication. En effet, l'Afrique à l'heure actuelle est le continent le moins équipé en moyens de télécommunications. La structure actuelle du réseau africain est constituée de réseaux nationaux généralement peu développés et reliés aux anciennes métropoles. De ce fait, ces réseaux ne peuvent écouler les trafics de télécommunications à destination des autres pays africains qu'en transitant par les anciennes métropoles, ce qui est plus onéreux et de nature à accroître la dépendance des pays africains vis-à-vis de l'extérieur et à constituer un obstacle au développement de la coopération interafricaine.

Si on le considère globalement, le projet proposé constitue une opération économiquement rentable bien que les différentes parties présentent des taux de rentabilité très différents. Aussi, convient-il de traiter ce projet comme un ensemble intégré dont la réalisation doit être organisée harmonieusement.

La coordination de la réalisation du réseau panafricain de télécommunication constitue pour plusieurs raisons une nécessité. En effet, sans coordination, le réseau serait réalisé en sections incohérentes qui risquent d'être techniquement incompatibles et financièrement coûteuses. De plus, il conviendrait de respecter un calendrier d'exécution harmonieux qui assure une plus grande efficacité et un meilleur rendement du réseau. C'est pourquoi, il conviendrait d'éviter les interventions en ordre dispersé des sources de financement désireuses dans certains cas, de s'assurer des avantages politiques sans considérer l'efficacité technique obtenue aux meilleurs coûts. Bien plus, compte tenu du faible taux de rentabilité de certaines

sections prises isolément, celles-ci peuvent n'être pas réalisées, ce qui réduirait le rendement de la partie du réseau qui aura été construite.

En raison de tous ces éléments, le Comité avait jugé de la plus haute importance de réunir dans les délais nécessaires la totalité des ressources pour l'édification du projet, ressources estimées à 140 millions de dollars des Etats-Unis.

Mais la proposition de financer l'ensemble du réseau à partir d'un fonds n'a pas retenu l'attention des participants à la réunion des 19 et 20 Novembre qui ont préféré d'autres sources possibles de financement dont en particulier le financement bilatéral alors que les institutions multinationales étaient en faveur d'une formule de co-financement.

Toutefois les participants, à l'unanimité, ont reconnu la nécessité d'assurer la coordination technique et financière touchant à la réalisation du projet. Ils ont opté pour la grande majorité pour la création d'une organisation souple, composée des Etats africains intéressés et des pays donateurs. Son rôle sera :

- le contrôle et le respect des spécifications
- le contrôle de la qualité du matériel (équipements conformes aux cahiers des charges)
- le contrôle des prix pour éviter une distorsion flagrante entre les différentes parties du projet.

A ce sujet il a été décidé à la réunion des 19 et 20 Novembre 1973 la création d'un comité ad hoc, comprenant le Comité de coordination, le PNUD, la BIRD et la CEE pour les sources de financement multilatérales, et le Canada, la France, la République Fédérale d'Allemagne et la Suède pour les sources de financement bilatérales, en vue de recommander un mécanisme approprié afin d'assurer la coordination technique et financière du projet dans les meilleures conditions.

Le Comité de Coordination réuni à Genève les 10 et 11 Avril 1974 a pris note avec satisfaction qu'environ 75% des besoins nécessaires au financement du projet sont déjà disponibles. Le Comité s'occupe pour le moment de trouver les fonds supplémentaires nécessaires à la mise en oeuvre totale du projet.

Le Comité de coordination a confirmé la nécessité de maintenir un contrôle étroit de la réalisation du projet à tous ses stades.

Le Comité de coordination a rappelé la nécessité de trouver des ressources de financement aux conditions les plus favorables pour l'ensemble du projet.

Malgré la réaction généralement défavorable des pays donateurs à l'égard du Fonds Spécial proposé, le Comité de Coordination pense que le principe de sa création doit être maintenu et il continuera à déployer tous ses efforts en vue d'obtenir des contributions au Fonds Spécial.

Le Comité de Coordination a décidé de se réunir à Genève les 9 et 10 Mai 1974 en vue d'examiner les conclusions des travaux du Comité ad hoc.

Le Comité de Coordination soumettra au Secrétaire Général Administratif de l'OUA un deuxième rapport avant la fin du mois de Mai 1974.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1974-06

Premier rapport du comité de Coordination sur la mise en œuvre du Réseau Panafricain de Télécommunication.

Organisation de l'Unité Africaine

<https://archives.au.int/handle/123456789/9173>

Downloaded from African Union Common Repository